



Cnav demande de document

Par metic

Bonjour ,

Je reviens vers vous ,pour un problème concernant la future retraite de mon épouse.

Voila les faits :

Mon épouse a travailler du 01/07/1976 au 15/09/1976 au LCL Quai Vauban a Perpignan

elle a les bulletins de paie , certificat de travail, lettre d'embauche, déclaration des rémunérations payées au cours de l'année 1976 ; enfin la totale.

La CNAV nous a envoyé une attestation a faire remplir , et signé ,par l'employeur.

3 fenêtres sur ce document

1/ employeur 2/ salaire/3 les périodes de référence, salaires soumis a la cotisation vieillesse de la secu , montants de la cotisation vieillesse secu (part ouvrière)

Après la demande faite a la banque pour remplir et signé ce document ; on lui a donner la réponse que le LCL Perpignan avait reçu du centre de traitement de paie ;ou il est dit que la banque ne peu donner suite a la demande vue quelle ne conserve les bulletins de paie que 5 ans .

Voila ou nous en sommes ; si vous avez connu un problème identique ou que vous avez la solution ... un grand merci a vous

Par Tisuisse1

Les salariés doivent conserver leur bulletins de paye durant toute leur carrière et jusqu'à la liquidation de leurs droits de retraite. Il vous appartenait donc de conserver, et de classer, ses bulletins.

Par metic

Merci pour votre réponse ; toutefois vous ne m'avez pas bien compris ou je me suis mal exprimé .

Mon épouse a en sa possession les bulletins de salaire , certificat de travail , lettre d'embauche , non vraiment on ne comprends pas ou et le problème.

Vue la demande de la cnav nous avons l'impression qu'il s'agit d'un travail de conversion dont la cnav ne veux pas s'occuper.